

Maître Thomas D'JOURNO
SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES
Avocat associée au Barreau de Marseille
43/45, rue Breteuil - 13006 Marseille
Tél. : 04.13.24.13.63 – f.hoffmann@provansal.eu

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
SUR SAISIE IMMOBILIERE EN 4 LOTS DE VENTE :

1ER LOT DE VENTE : UN APPARTEMENT de 49,34 m² et UNE CAVE

Dans un ensemble immobilier sis à MARSEILLE (13014),
« Résidence Les Rosiers » bâtiment A6, 21, traverse des Rosiers, cadastré section 891 B n°122,

MISE A PRIX DE DIX MILLE EUROS (10.000 €)

VISITE LE MARDI 31 AOUT 2021 DE 9 H 00 A 10 H 00

2EME LOT DE VENTE : UN APPARTEMENT de 63,57 m²

Dans un ensemble immobilier sis à MARSEILLE (13014),
« Résidence Le Mail » bâtiment B, 69, boulevard Jourdan, cadastré section 894 A n°97,

MISE A PRIX DE VINGT-SIX MILLE EUROS (26.000 €)

VISITE LE MARDI 31 AOUT 2021 DE 11 H 00 A 12 H 00

3EME LOT DE VENTE : UN APPARTEMENT de 54,52 m²
avec UNE CAVE et UN SECHOIR

Dans un ensemble immobilier sis à MARSEILLE (13015), « Résidence Consolat » bâtiment B -
Maison E, 358, chemin du Littoral, cadastré section 900 A n°37,

MISE A PRIX DE VINGT-DEUX MILLE EUROS (22.000 €)

VISITE LE MERCREDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2021 de 9 H 00 à 10 H 00

4EME LOT DE VENTE :

UN APPARTEMENT de 54,21 m² et UNE CAVE et UN SECHOIR

Dans un ensemble immobilier sis à MARSEILLE (13015),
« Résidence Consolat » bâtiment A – Maison D, 358, chemin du Littoral,
cadastré section 900 A n°37,

MISE A PRIX DE VINGT-DEUX MILLE EUROS (22.000 €)

VISITE LE MERCREDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2021 DE 9 H 00 A 10 H 00

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE JEUDI 9 SEPTEMBRE 2021 à 9 h 30

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille,
au Palais de Justice, Salle Borély – rez-de-chaussée – Palais Monthyon,
Place Monthyon – 13006 MARSEILLE

DESIGNATION DES BIENS MIS EN VENTE :

D'après le titre de propriété :

1^{er} lot de vente :

Dans un ensemble immobilier situé à MARSEILLE (13014), 21, traverse des Rosiers, cadastré section 891 B, n°122, lieudit 48 traverse du colonel pour 06 ha 86 a 80 ca,

LE LOT NUMERO CENT VINGT-HUIT (128) :

Un appartement de type 3 situé au 1^{er} étage du bâtiment A, escalier 6, immeuble A de la maison 16, sur la plateforme, composé d'une salle de séjour, deux chambres, une cuisine, une salle d'eau et un water-closet,

Une cave située sur la première plateforme portant le numéro 128,

Avec les 118/100.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales,

Et les 118/26.714èmes des parties communes particulières au bâtiment A.

L'ensemble immobilier sus désigné a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Me DURAND, Notaire à Marseille le 1^{er} octobre 1954 dont une copie authentique a été publiée au premier bureau des hypothèques de Marseille le 4 novembre 1954, volume 2099, numéro 27.

2^{ème} lot de vente :

Dans un ensemble immobilier situé à MARSEILLE (13014), 6 à 12, rue de Beaucaire, rue de la Crau, sans numéro, 2 à 12, rue des Gardians, et 51 à 61, boulevard Jourdan, dénommé Résidence « Le Mail », cadastré section 894 A, n°97, lieudit 6, rue de Beaucaire pour 1 ha 56 a 26 ca,

LE LOT NUMERO CENT QUARANTE-QUATRE (144) :

Un appartement de type 3.A situé au premier étage, arrière gauche du bâtiment B composé d'une entrée, un dégagement, une salle de bains, un water-closet, un cellier, une cuisine, une salle de séjour, deux chambres et des rangements,
Avec les 209/100.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Ledit ensemble immobilier ayant fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Me DURAND, Notaire à Marseille le 2 avril 1973 dont une copie authentique a été publiée au 1^{er} bureau des hypothèques de Marseille le 16 avril 1973 volume 690 numéro 6.

3^{ème} lot de vente :

Dans un ensemble immobilier situé à MARSEILLE (13015), 358, chemin du Littoral, « Résidence Consolat », quartier La Calade, cadastré section 900 A n°37, chemin du littoral pour 03 ha 57 a 51 ca,

LE LOT NUMERO HUIT CENT SOIXANTE-SEIZE (876) :

Un appartement de type 3, situé au 7^{ème} étage du bâtiment B, maison E : comprenant : une cuisine, une salle de bains, un water-closet, une salle de séjour, deux chambres, un dégagement et une penderie,
Et les 198/100.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales,
Et les 85/10.000èmes des parties communes particulières au bâtiment B.

LE LOT NUMERO NEUF CENT SOIXANTE DOUZE (972) :

Une cave portant le numéro 81,
Avec les 16/100.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales,
Et les 7/10.000èmes des parties communes particulières au bâtiment B.

LE LOT NUMERO MILLE SOIXANTE-HUIT (1.068) :

Le séchoir portant le numéro 81,
Avec les 7/100.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales,
Et les 3/10.000èmes des parties communes particulières au bâtiment B.

L'ensemble immobilier sus désigné a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître LEVY-BRAM, Notaire à Marseille, le 16 février 1961 dont une copie authentique a été publiée au 1^{er} bureau des hypothèques de Marseille, le 26 octobre 1961 volume 3276 numéro 20.

4^{ème} lot de vente :

Dans un ensemble immobilier situé à MARSEILLE (13015), 358, chemin du Littoral, « Résidence Consolat », quartier La Calade, cadastré section 900 A n°37, chemin du littoral pour 03 ha 57 a 51 ca,

LE LOT NUMERO SOIXANTE-TROIS (63) :

Dans le bâtiment A, au premier étage côté gauche, maison D, un appartement composé de : cuisine, salle de bains, water-closet, salle de séjour, deux chambres, dégagement, penderie,

Et les 198/100.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales,
Et les 39/10.000èmes des parties communes particulières au bâtiment A.

LE LOT NUMERO DEUX CENT CINQUANTE-CINQ (255) :

Une cave portant le numéro 19,
Avec les 16/100.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales,
Et les 3/10.000èmes des parties communes particulières au bâtiment A.

LE LOT NUMERO QUATRE CENT QUARANTE-SEPT (447) :

Dans le bâtiment A, le séchoir portant le numéro 19,
Avec les 15/100.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales,
Et les 3/10.000èmes des parties communes particulières au bâtiment A.

L'ensemble immobilier sus désigné a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître LEVY-BRAM, Notaire à Marseille, le 16 février 1961 dont une copie authentique a été publiée au 1er bureau des hypothèques de Marseille, le 26 octobre 1961 volume 3276 numéro 20.

D'après le procès-verbal de description :

Maître Stéphane FORNELLI, Huissier de Justice associé à Marseille, a établi les 22 octobre, 3 et 19 novembre 2020 les procès-verbaux de description.

1^{er} lot de vente :

L'appartement est situé au 1er étage du bâtiment A,

escalier 6 - immeuble A de la maison 16 sur la plateforme. Il se compose d'une entrée desservant une salle de bains, un WC, une cuisine, un salon/salle à manger, un couloir distribuant deux chambres.

La cave se situe sur la première plateforme et n'a pu être identifiée.

Les lieux sont loués en vertu d'un contrat de bail du 18 juin 2020 moyennant un loyer mensuel de 600 euros charges comprises.

Le certificat de mesurage établi par Monsieur NASRATY stipule une surface loi Carrez **de 49,34 m²**.

Le syndic de la copropriété est le cabinet SOLAFIM : 50, rue Saint Ferréol, 13001 MARSEILLE.

2^{ème} lot de vente :

L'appartement est situé au 1er étage arrière gauche du bâtiment B et se compose : d'une entrée, d'un séjour, d'un couloir de dégagement distribuant une salle de bains, un WC et deux chambres, une cuisine et un rangement.

Il est loué suivant contrat de bail du 22 octobre 2020 moyennant un loyer mensuel de 750 euros charges comprises.

Le certificat de mesurage établi par Monsieur NASRATY stipule une surface loi Carrez **de 63,57 m²**.

Le syndic de copropriété est le cabinet COGEFIM FOUQUE : 225, rue Saint Pierre, 13005 MARSEILLE.

3^{ème} lot de vente :

L'appartement est situé au 7^{ème} étage, bâtiment B - Maison E.

Il se compose : d'une entrée, d'une chambre, d'un

séjour, d'un couloir de circulation distribuant une 2^{ème} chambre, une cuisine, un WC et une salle d'eau ainsi que de deux loggias.

Il est loué suivant contrat de bail du 31 juillet 2020 moyennant un loyer mensuel de 750 euros charges comprises.

La cave et le séchoir n'ont pas pu être identifiés.

Le certificat de mesurage établi par Monsieur NASRATY stipule une surface loi Carrez de **54,52 m²**.

Le syndic de copropriété est le cabinet COGEFIM FOUQUE : 225, rue Saint Pierre, 13005 MARSEILLE

4^{ème} -lot de vente :

L'appartement est situé dans le bâtiment A, maison D - 1^{er} étage - 2^{ème} niveau côté gauche.

Il se compose : d'une entrée, d'une première chambre, d'un séjour, d'un couloir de dégagement distribuant une seconde chambre, une cuisine, un WC et une salle de bains ainsi que de deux loggias.

Il est loué suivant contrat de bail du 23 juillet 2018 moyennant un loyer mensuel de 680 euros charges comprises.

La cave et le séchoir n'ont pas pu être identifiés.

Le certificat de mesurage établi par Monsieur NASRATY stipule une surface loi Carrez de **54,21 m²**.

Le syndic de copropriété est le cabinet COGEFIM FOUQUE : 225, rue Saint Pierre, 13005 MARSEILLE.

La présente vente est poursuivie A LA REQUETE DE :

La société dénommée **CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE COMTE**, société coopérative à capital

et personnel variable, immatriculée au RCS de Besançon sous le numéro 384 899 399 dont le siège social est sis 11, avenue Elisée Cusenier à BESANCON (25000), agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, domicilié audit siège es qualité,

Ayant pour Avocat **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat associé au sein de la **SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES**.

Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de MARSEILLE.

RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :

- Sur le site internet <http://www.provansal.eu> du Cabinet de **Me Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de Marseille,

- Au Cabinet de Maître **Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de Marseille, 43/45, rue Breteuil, 13006 Marseille - Tél. : 04.13.24.13.63 - **f.hoffmann@provansal.eu**

- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille, Palais Monthyon - Place Monthyon - 13006 MARSEILLE, au rez-de-chaussée à l'accueil, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Marseille, le 22 juillet 2021.

Me Thomas D'JOURNO
Avocat